

19 déc 2025 -18:32

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2025](#)

## Assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et l'Organisation Européenne de Droit Public

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et l'Organisation européenne de droit public (ELPO).

L'EPLO a actuellement son siège à Athènes mais souhaite également ouvrir un bureau à Bruxelles. Cet accord de siège octroie à l'ELPO les priviléges et immunités jugés nécessaires au bon exercice de ses fonctions. Les facilités accordées ne diffèrent pas de celles accordées à d'autres organisations gouvernementales internationales.

*Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'organisation européenne de droit public*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://prevot.belgium.be>  
[info.prevot@diplobel.fed.be](mailto:info.prevot@diplobel.fed.be)

Audrey Jacquiez  
Porte-parole (FR)  
+32 497 16 18 61  
[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen  
Porte-parole (NL)  
+ 32 471 30 11 90  
[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)